



DDP IC 401664

SPTS 2.1 Analyste d’Affaire – N3

Questions Reçue

Question 1

Page 5 – section 1.1 – À l’avant-dernier paragraphe, il est indiqué qu’il y a un formulaire d’autorisation de tâches dans les annexes; toutefois, le document ne se trouve pas dans la demande de propositions. Est-ce qu’ISDE peut nous transmettre une copie de cette annexe?

La référence à l'annexe d'autorisation de tâche a été supprimée car les formulaires ne sont plus utilisés. Veuillez consulter le document de l'Amendement n ° 1 joint à l'APM sur Achats et Vente.

Question 2

Page 11 – section II – Selon la soumission financière, le montant des taxes applicables doit être indiqué séparément; toutefois, il n’y a pas d’endroit dans le barème de prix (pièce jointe 1 de la partie 3) pour fournir ces renseignements. Est-ce que les soumissionnaires peuvent ajouter une ligne sous le prix évalué total du soumissionnaire pour indiquer cette information?

Le barème des prix a été modifié pour inclure les calculs d'impôt. Veuillez consulter le document de l'Amendement n ° 1 joint à l'APM sur Achats et Ventes.

Question 3

Page 12 – section IV – renseignements supplémentaires – Au point 5b, il est indiqué ce qui suit : *l’adresse contenant les renseignements ci-dessous pour chaque lieu proposé pour la réalisation des travaux ou pour la sauvegarde des documents*. Est-il possible de supprimer le point 5b, puisque ni les exigences relatives à la sécurité (section 7.3) ni la LVERS (annexe C) n’indiquent que la sauvegarde s’applique à cette exigence?

Le point 5b a été retiré de la demande de proposition. Veuillez consulter le document de l'amendement n ° 1 joint à l'APM sur Achats et Ventes.

Question 4

Page 20 – Le critère TO1 fait référence au tableau 1; toutefois, il n’y a pas de tableau 1 dans la demande de propositions. Est-ce qu’ISDE peut nous transmettre une copie du tableau 1?



La référence au tableau 1 de MT1 a été remplacée par la pièce jointe 1 à la partie 4, SPTS Grille Souple. Veuillez consulter le document de l'Amendement n ° 1 joint à l'APM affiché sur Achats et Ventes.

Question 5

Page 25 – Le critère TC1 fait référence à l'exigence obligatoire 11.4; toutefois, il n'y a pas d'exigence obligatoire 11.4 dans la demande de propositions. Est-ce qu'ISDE peut nous indiquer quelle exigence obligatoire devrait être mentionnée dans le critère TC1?

La référence a été supprimée. Veuillez consulter le document de l'Amendement n ° 1 joint à l'APM affiché sur Achats et Ventes.

Question 6

Dans certains des critères obligatoires et cotés, on demande aux soumissionnaires de démontrer qu'ils ont acquis plus de 10 années d'expérience. Il est extrêmement difficile de fournir les coordonnées de personnes-ressources des clients pour chaque projet afin de démontrer l'expérience d'une ressource (particulièrement après 2 ans) puisque certaines de ces personnes-ressources peuvent avoir changé de poste ou même pris leur retraite. Est-ce que l'État pourrait supprimer complètement cette exigence des critères obligatoires et des critères cotés, et permettre aux soumissionnaires de fournir les coordonnées de trois clients pour lesquels un travail similaire a été fait par le passé?

La Couronne ne supprimera pas cette exigence. Les soumissionnaires doivent fournir le nom de l'autorité de projet dans le cadre de chaque projet cité.

Question 7

Les services demandés sous cette Demande de Proposition sont-ils fournis ou ont-ils été fournis auparavant?

Non, c'est une nouvelle exigence.

Question 8

En ce qui concerne l'exigence RT4:

Le soumissionnaire devrait fournir des résumés de projet qui démontrent que l'analyste d'affaires principal (niveau 3) proposé possède une expérience de consultation auprès des gouvernements autres que le gouvernement fédéral.

Les points seront attribués comme suit :

- *Un projet gouvernemental provincial, territorial, autochtone ou étatique = 5 points*



- *Deux ou plusieurs projets gouvernementaux provinciaux, territoriaux, autochtones ou étatiques = 10 points*

Veillez confirmer que la Couronne acceptera aussi l'expérience acquise auprès de sociétés d'État pour ce critère.

Les sociétés d'État provinciales/territoriales sont acceptables. Les sociétés d'État fédérales ne seront pas acceptées pour ce critère.

Question 9

La Couronne peut-elle envisager d'apporter un changement au CTC1?

En plus de l'exigence obligatoire 11.4, l'analyste principal des activités (niveau 3) proposé par le soumissionnaire se verra attribuer des points pour les années d'expérience dépassant le minimum de dix (10) ans d'expérience.

Cinq (5) points seront accordés pour chaque tranche de cinq (5) ans :

- *De 10 à 15 ans = 10 points*
- *De 15 à 20 ans = 15 points*
- *Plus de 20 ans = 20 points*

Étant donné qu'il s'agit déjà d'un besoin en ressource exigeant un analyste principal des activités, si la Couronne peut envisager de le supprimer, cela continuerait de satisfaire au niveau de ressource requis sans avoir d'incidence sur le résultat de l'évaluation. Autrement, si les points devaient être rajustés, une échelle plus réaliste fonctionnerait peut-être mieux. Pour obtenir le total de points maximal, l'analyste des activités devrait montrer trente (30) ans d'expérience (avec références) pour satisfaire à l'exigence.

La Couronne a déterminé que le critère demeure pareil.

Question 10

Veillez confirmer si la Couronne peut accepterai une modification de la TC5 pour inclure également l'agrément CBAP - Certified Business Analysis Professional.

La Couronne acceptera l'accréditation CBAP - Certified Business Analysis Professional sous les accréditations de l'International Institute of Business Analysis.

Question 11



En prenant note de «à la demande» et des 150 jours par année indiqués dans le barème des prix, nous demandons respectueusement des renseignements supplémentaires sur l'utilisation prévue à court terme du contrat. Des analystes supérieurs de haute qualité qui répondraient aux exigences énoncées dans la DP auront tendance à demeurer engagés à temps plein sur des projets à plus long terme et, par conséquent, les entreprises pourraient être confrontées à la nécessité de maintenir la continuité d'une ressource unique à court terme ». Et sur demande "type de travail sur une période de 5 ans. Est-ce qu'il y aura probablement une exigence à temps plein pour au moins plusieurs mois peu de temps après l'attribution du contrat pour lequel nous devrions nous assurer que nos ressources sont disponibles? Tous les détails concernant les modèles d'utilisation prévus ou estimés du contrat résultant - en particulier la première année - seraient grandement appréciés.

Nous aurons 2 mois de travail initial pour le consultant. Bien que l'équipe soit très occupée, nous n'avons pas de modèles d'utilisation prévus ou estimés développés au-delà de cette période.

Question 12

Étant donné la courte période d'affichage de la DP et le fait qu'elle se termine actuellement au milieu de la semaine de relâche scolaire de l'Ontario, où de nombreux employés et consultants sont en vacances, nous demandons respectueusement une prolongation de la date de clôture de la DDP, au 21 mars.

La prolongation a été approuvée pour une semaine supplémentaire. Veuillez-vous référer au document de l'amendement no 2 annexé à cette APN.

Question 13

En ce qui concerne la RT4, la question demande de l'expérience dans la consultation avec les gouvernements non fédéraux. La Couronne confirmera-t-elle que des points complets seront accordés pour la réalisation de projets exécutés au sein d'organismes fédéraux qui impliquent des consultations avec des gouvernements non fédéraux (gouvernements provinciaux / territoriaux / autochtones / gouvernements des États)?

La Couronne n'acceptera pas les projets réalisés au sein d'une organisation fédérale.

Question 14

La Couronne voudrait-elle envisager de réviser MT2: inclure l'expérience des directeurs ou des gestionnaires (CS4 / 5) sur les questions relatives aux projets qui affectent la capacité des organisations à atteindre les objectifs commerciaux du projet. Beaucoup de ministères et d'organismes du GdC ont des structures organisationnelles différentes, dont quelques-uns incluent peu de rôles de directeur et de nombreux rôles de gestionnaire / chef / chef de file (CS4 / 5). Le libellé actuel de l'exigence de l'invitation à soumissionner empêche qu'un Business Analyste qui satisfait à tous les autres critères soit proposé pour ce travail, bien qu'il relève de son domaine



(Gestion des services d'entreprise / lieu de travail numérique) et n'offre donc pas la meilleure valeur pour la Couronne.

La Couronne accepte le changement. Veuillez-vous reporter au document de l'amendement no 3 annexé à cette APN.

Question 15

La Couronne pourrait-elle envisager de réviser l'exigence de référence du projet sous RT1 pour que tous les projets cités ne comprennent que des projets au cours des cinq dernières années? Dans sa forme actuelle, cette demande nécessite des ressources pour valider et fournir des références pour le projet de 10 ans et plus pour les mandats, et il ya 20 ans pour l'exigence nominale RT1. Le processus consistant à atteindre et à confirmer les références de projet pour 6-20 ans ne fournirait guère de valeur par rapport aux références de projets actuels et applicables. Le processus prend beaucoup de temps pour les candidats et les références en plus d'être presque impossible à satisfaire car la majorité des références projet / client de 6 à 20 ans ont probablement pris leur retraite, ou ont déménagé a un nouveau rôle ?

La Couronne a révisé ce critère dans son intégralité. Veuillez-vous reporter au document de l'amendement no 3 annexé à cette APN.

Question 16

L'énoncé des travaux de cette DDP énonce: «La transformation numérique consiste à utiliser la technologie pour améliorer l'information et les services gouvernementaux pour les entreprises canadiennes (p. Ex., Plus simples, plus centrées sur le client et plus rapides). Étant donné la nature de cette transformation et le lien avec les organisations du secteur privé, les ressources ayant l'expérience du secteur privé fourniraient des renseignements pertinents sur le projet. Compte tenu de cela, la Couronne pourrait-elle confirmer que les projets du secteur privé seront acceptés en réponse à la RT4.

La Couronne n'acceptera pas les projets exécutés dans le secteur privé.

Question 17

Est-ce que la Couronne considérerait une position du gouvernement municipal comme satisfaisant aux exigences de «consultation avec les gouvernements non fédéraux»?

La Couronne acceptera l'expérience municipale.

Question 18

Le client envisagerait-il d'attribuer des points à RT5 à un candidat possédant une certification PMP?

La Couronne n'acceptera pas de certification PMP.



Question 19

RT4 demande des résumés de projet pour les gouvernements non fédéraux. Des consultants ayant une expérience de la coopération internationale avec les gouvernements sur la transformation numérique apporteront une expérience précieuse à ce projet. La Couronne confirmera-t-elle que des projets semblables (c'est-à-dire des conseils sur l'utilisation de la technologie pour améliorer l'information et les services gouvernementaux pour les entreprises) avec des clients du gouvernement international seront acceptés en réponse à la RT4?

La Couronne acceptera les clients de gouvernement international.

Question 20

MT2-MT8 ne spécifient pas une exigence de compétence pour les résumés des projets. La Couronne voudra-t-elle préciser si des projets non fédéraux (par exemple, organisme fédéral, gouvernement provincial / territorial / autochtone, gouvernements internationaux) seront acceptés en réponse à tous les critères obligatoires.

Oui, la Couronne les acceptera.

Question 21

De nombreux analystes d'affaires de haute qualité seront actuellement engagés dans des projets similaires qui sont très pertinents à l'exigence de la présente DP. La Couronne va-t-elle préciser qu'elle acceptera les résumés des projets avec une date de fin future en réponse aux critères obligatoires et notés?

Nous acceptons les projets en cours, en calculant la durée de l'expérience à la date actuelle. L'expérience ne sera pas comptée pour le travail à accomplir à l'avenir.

Question 22

L'exigence révisée pour RT1 note que la BA devrait avoir "* expérience démontrée récente dans les projets de transformation numérique ..." récente est noté que dans les 5 dernières années. Cependant, pour marquer un maximum de points de 20, le schéma de notation actuel demande "5+ projets" pour les points complets. Alors que "4-5 projets" prévoit 15 points.

1a) À ce titre, la Cour peut-elle préciser si la RT1 nécessite 6 projets ou plus pour obtenir 20 points?

Oui, 6 projets doivent marquer 20 points?

1b) La Couronne pourrait-elle préciser si tous les projets justifiés pour cette exigence devraient être au cours des cinq dernières années? Nous croyons que cela ne serait pas la meilleure valeur pour la Couronne, car il serait très inhabituel pour une réussite de BA supérieurs dans le GdC ont été engagés sur tant de projets courts successifs dans un délai de 5 ans que les engagements contractuels au GdC sont généralement 1 an de long, avec beaucoup de durées de projets du GdC



Industry
Canada

Industrie
Canada

beaucoup plus longues. Nous demandons respectueusement un calendrier plus pratique et suggérons un des «au cours des 10 dernières années» pour la démonstration appropriée de 5 + projets.

La Couronne changera l'exigence aux 10 dernières années. Veuillez vous reporter au document de modification n ° 5 annexé à cette APN.

Question 23

La Couronne a-t-elle une préférence sur la méthode de justification de la ressource pour les «sommaires de projet»? Par exemple: les détails du résumé du projet peuvent-ils être inclus dans le CV de la ressource et référencés dans la réponse de la grille d'exigences (par exemple, les détails de l'en-tête du projet et le numéro de la page)?

L'expérience doit être démontrée dans le CV; Le titre des projets et la référence de la page doivent figurer dans la grille d'évaluation.

Question 24

La Couronne a-t-elle une préférence sur la méthode de justification de la ressource pour les «sommaires de projet»? Par exemple: les détails du résumé du projet peuvent-ils être inclus dans le CV de la ressource et référencés dans la réponse de la grille d'exigences (par exemple, les détails de l'en-tête du projet et le numéro de la page)?

L'expérience doit être démontrée dans le CV; Le titre des projets et la référence de la page doivent figurer dans la grille d'évaluation.

Question 25

Le client accepterait-il les diplômes suivants pour la RT5? • Diplôme universitaire de maîtrise en analyse des affaires (2015) et un autre, un diplôme de maîtrise universitaire en gestion de projet (2005)?

La Couronne n'acceptera pas ces certificats.

Question 26

Pouvez-vous énumérer les accréditations acceptées de l'Institut international d'analyse des affaires?

Ils peuvent être consultés sur le lien suivant: <https://www.iiba.org/>